

# BACCALURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Épreuves de langues vivantes applicables aux baccalauréats général et technologique (hors TMD, STAV et hôtellerie), de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère en *série L applicable à compter de la session 2013*.

## 1 - Évaluation et notation

Coefficients par série		
Série L	Séries ES et S	
LV1 : 4 LV2 : 4 Langue vivante approfondie (LVA) : 4 Littérature étrangère en langue étrangère (LELE) : 1 LV3 (épreuve de spécialité) : 4	LV1 : 3  LV2 : 2	LV1 : 3  LV2 : 2

### Modalités de notation des épreuves

Pour les séries ES, S, STI2D, STD2A, STL, STG et ST2S, les épreuves de langues vivantes obligatoires sont notées sur 20. Elles se composent d'une partie écrite et d'une partie orale respectivement notées sur 20 points. La note globale de l'épreuve est obtenue en faisant la moyenne de ces deux notes.

Pour la série L, les épreuves de langues vivantes obligatoires, de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère sont notées sur 20.

La répartition des points entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale pour cette série est organisée comme suit :

Série L				
LV obligatoire seule (coefficient 4)		LV obligatoire + LVA spécialité (coefficient 8)		LELE obligatoire (coefficient 1)
Écrit terminal	Oral terminal	Écrit terminal	Oral terminal	Oral terminal
Moitié de la note globale	Moitié de la note globale	Moitié de la note globale	Moitié de la note globale	La note est distincte de celles des autres épreuves de langues de la série

## 2 - Objectifs de l'épreuve

Conformément à l'article D. 312-16 du code de l'éducation, le niveau attendu du Cadre européen commun de référence (CECRL) est B2 « niveau avancé ou indépendant » pour la langue choisie en LV1 et B1 « niveau seuil » pour la langue choisie en LV2. Pour la langue vivante approfondie en série L, le candidat peut valoriser un niveau C1 « utilisateur expérimenté ».

Conformément au programme de langues vivantes, le niveau attendu en LV3 est fixé au niveau A2 « niveau intermédiaire ou usuel ».

## 3 – Structure de l'épreuve

Les épreuves de langues vivantes obligatoires comprennent deux parties : une partie écrite et une partie orale. Pour la série L, l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère et celle de langue vivante approfondie sont orales.

Pour cette série, l'articulation entre les différents oraux s'organise en fonction des choix faits lors de l'inscription au baccalauréat comme décrit dans le tableau ci-dessous :

LV obligatoire	LV obligatoire + LELE obligatoire	LV obligatoire + LVA spécialité	LV obligatoire + LVA spécialité + LELE obligatoire
Oral terminal	Oraux terminaux accolés	Oral terminal	Oraux terminaux accolés
Durée : 20 minutes Temps de préparation : 10 minutes	Durée : 20 minutes + 10 minutes Temps de préparation : 10 minutes + 10 minutes (consécutives)		

### Partie écrite de l'épreuve de langues vivantes obligatoires dans les séries ES, L, S :

Durée de l'épreuve par série		
Série L	Séries ES et S	
LV1 : 3 heures LV2 : 3 heures	LV1 : 3 heures LV2 : 2 heures	LV1 : 3 heures LV2 : 2 heures

### Partie orale de l'épreuve de langues vivantes obligatoires pour les séries ES, S :

Pour la LV1 et la LV2, l'évaluation de l'oral représente la moitié de la note totale du candidat. Cette évaluation se déroule pendant le temps scolaire. Deux situations d'évaluation sont organisées pour chacune des deux langues. Le niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL est **B2** « niveau avancé ou indépendant » **pour la langue choisie en LV1** et **B1** « niveau seuil » **pour la langue choisie en LV2**.

- **Premier temps d'évaluation** : la compréhension de l'oral (LV1 et LV2)  
Durée : 10 minutes (le temps d'écoute n'est pas inclus dans cette durée)

Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves. Les enseignants l'organisent au cours du **deuxième trimestre** de l'année de terminale sur des supports, **audio** ou **vidéo**, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves. Elle s'appuie sur des **documents enregistrés liés aux notions du programme** mais non étudiés précédemment en classe.

Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions. Il pourra s'agir d'extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés. Il ne s'agira en aucune façon d'enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de l'**enregistrement n'excédera pas une minute trente**. Le professeur peut également choisir d'évaluer les candidats à partir de deux documents. Dans ce cas, la longueur n'excédera pas une minute trente pour l'ensemble des documents et on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Le titre donné à l'enregistrement est communiqué aux candidats.

Les candidats ont **trois écoutes** de l'enregistrement, séparées chacune d'une minute. Ils peuvent prendre des notes pendant chaque écoute. *Ils disposent ensuite de dix minutes pour rendre compte par écrit en français de ce qu'ils ont compris, sans exigence d'exhaustivité.*

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. **À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation.** Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

- **Deuxième temps de l'évaluation** : l'expression orale (LV1 et LV2)

Durée : 10 minutes

Temps de préparation : 10 minutes

Les enseignants organisent cette évaluation au **dernier trimestre** de l'année de terminale. Elle est annoncée aux candidats. Le candidat **tire au sort une des notions du programme** étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion.

Cette **prise de parole en continu** sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la **fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée**. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de **note** et une **appréciation**. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

#### **Partie orale de l'épreuve de langues vivantes obligatoires en série L :**

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Temps de préparation : 10 minutes

Le niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL est le suivant : B2 « niveau avancé ou indépendant » pour la langue choisie en première langue vivante (LV1), B1 « niveau seuil » pour la langue choisie en seconde langue vivante (LV2).

Le candidat **présente à l'examineur la liste des notions du programme** qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de **10 minutes maximum pour présenter cette notion**. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

#### **4 – Épreuve orale pour la langue choisie comme enseignement de spécialité (langue vivante approfondie) en série L (LVA)**

Temps de préparation : 10 minutes

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Le niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL est précisé dans la fiche d'évaluation correspondant à cette épreuve.

Le **candidat a choisi deux des notions étudiées dans l'année et a constitué pour chacune d'elles un dossier comportant deux documents étudiés en classe et un document de son choix** qui illustre ou complète cette notion. **L'examineur choisit l'une des notions**. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose de **10 minutes pour présenter son dossier** et **justifier** ses choix. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 20 minutes.

#### **5 - Épreuve orale obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère (LELE)**

Temps de préparation : 10 minutes (qui s'ajoutent aux 10 minutes de temps de préparation de l'oral auquel il est accolé)

Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum

Cette évaluation s'effectue **à la suite de l'épreuve obligatoire ou de l'épreuve de spécialité de la langue** choisie par le candidat pour cet enseignement. Le temps de préparation pour cette évaluation s'ajoute au temps de préparation de l'épreuve obligatoire ou de spécialité.

Le **candidat a choisi deux des thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère** et a constitué pour chacune d'elles **un dossier composé de trois textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées (roman, théâtre, poésie)**. Il **y a ajouté tout document** qui lui semble **pertinent** pour analyser la réception de la ou des œuvre(s) (extrait de critique, adaptation, illustration iconographique, etc.). L'examineur choisit l'une de ces thématiques.

Immédiatement après l'épreuve obligatoire ou de spécialité, le candidat dispose d'abord de **5 minutes pour présenter le dossier portant sur la thématique** choisie par l'examineur et pour **justifier** son choix de documents.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Au cours de cette évaluation, le candidat **doit montrer qu'il perçoit les enjeux des textes** sur lesquels il est interrogé et **les spécificités de la littérature en langue étrangère** qu'il a étudiée. On attend aussi qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue et développer une argumentation.

	Extrait littéraire (oral ou écrit)	Document (oral ou écrit)
<b>ANCRAGE</b>	Exprime un espace tout en le transcendant.	Est inscrit dans un espace et une société et ne se comprend qu'en se référant à ces éléments.
	A traversé le temps même s'il est inscrit dans un temps.	Est inscrit dans un temps T et ne peut être lu qu'avec une perspective « historique ».
<b>AUTEUR</b>	Porte la trace d'un auteur <b>artiste-créateur</b> .	Est le produit d'un auteur « <b>acteur social</b> ».
<b>LECTEUR</b>	Ne vise pas un lecteur particulier, <b>s'adresse à l'homme</b> .	Vise un groupe d' <b>acteurs sociaux</b> .
<b>FORME</b>	A une composante essentiellement <b>esthétique</b> .	A une composante essentiellement <b>rhétorique</b> .
<b>VISÉE</b>	Visée <b>économique, sociale, politique, philosophique, morale, etc.</b>	A une portée <b>informative ou argumentative</b> .

## 6 - Épreuve orale de LV3 (spécialité en série L ou facultative en séries L, ES, S et STG)

Temps de préparation : 10 minutes

Durée : 20 minutes

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : **A2** « niveau intermédiaire ou usuel ».

L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve.

Le candidat présente à l'examineur la **liste des notions du programme** qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de **10 minutes pour présenter cette notion**.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Une épreuve facultative écrite d'une durée de 2 heures se substitue à l'épreuve facultative orale pour certaines langues vivantes étrangères dont la liste est fixée par note de service du ministre chargé de l'éducation nationale.

L'épreuve vise à **évaluer le degré de compréhension** par le candidat d'un texte écrit d'une longueur de vingt à trente lignes et la qualité de son expression personnelle dans la langue vivante étrangère. Le texte rédigé en langue contemporaine peut être d'origines diverses (extrait de journal, de revue, de nouvelle, de roman, etc.).

Il doit être immédiatement intelligible à des locuteurs de la langue considérée sans référence excessive à un contexte culturel extérieur au texte.

Il est demandé aux candidats de **traduire quelques lignes du texte** (dix au maximum) et de **répondre en langue étrangère à des questions** portant sur le texte. Le barème est de **5 points pour la traduction** et de **15 points pour les questions**.

## 8 - Précisions concernant l'ensemble des épreuves orales :

Toutes les **épreuves** doivent être **conduites dans un esprit positif**, en mettant le candidat en situation de confiance et en évitant de le déstabiliser.

Pour chaque épreuve, l'examineur établit son **évaluation à partir de celle des fiches d'évaluation** présentées en annexe qui correspond à la langue (LV1, LV2, LV3), à la **nature** et au **statut de l'épreuve** (épreuve orale obligatoire, enseignement de spécialité, enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère, enseignement facultatif).

Dans tous les moments d'expression orale en langue étrangère, il est attendu du candidat qu'**il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, donner brièvement des justifications ou des explications et développer une argumentation**. On **valorisera la capacité à varier la formulation**. Le candidat devra **pouvoir communiquer avec une aisance raisonnable dans une langue simple**. Il devra **s'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable** en fonction du niveau d'exigence de l'épreuve et avoir acquis une prononciation claire et une intonation pertinente.

Pendant la phase de prise de parole en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire, même si sa présentation comporte quelques hésitations, voire de brefs silences.

**Dans les épreuves où les candidats apportent des documents, ils fournissent deux exemplaires des documents qui ne sont pas pris dans un manuel scolaire**. Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents entre lesquels il leur demande de choisir.

## 9 – Notions du programme de Première et Terminale :

CADRE	
<i>Gestes fondateurs et Mondes en mouvement</i>	
NOTIONS	
<i>Mythes et héros</i>	<i>Lieux et formes du pouvoir</i>
<i>Espaces et échanges</i>	<i>L'idée de progrès</i>

### Mythes et héros

Le mythe évoque la **condition humaine** dans son ensemble, son **histoire transmise d'abord oralement** et souvent **incarnée par un héros**, un lieu ou une communauté. Interroger les mythes, c'est s'intéresser aux héros et aux récits qui fondent une identité collective. Le caractère universel du mythe permet de **mettre en évidence la façon particulière dont chaque aire culturelle interprète l'expérience humaine et construit des oeuvres pour l'exprimer**. Chaque époque emprunte et réactualise certains mythes ou en crée de nouveaux. Le héros peut être un **personnage fictif ou réel** qui a marqué la tradition, l'histoire, la vie quotidienne. La culture populaire et la contre-culture ne cessent de produire leurs propres héros (folklore, bandes dessinées, etc.).

## Espaces et échanges

Une société peut être abordée du double point de vue de sa cohésion et de son ouverture, ce qui amène à s'interroger sur son inscription dans le monde. La géographie des circuits commerciaux et des réseaux d'influence, mais aussi les découvertes et la conquête de terres nouvelles constituent des aires culturelles qui dépassent souvent les frontières des États. La frontière comme limite entre deux espaces sera vue tantôt comme protection contre l'autre ou au contraire ouverture et appel vers un espace plus grand. L'espace peut évoluer et prendre des contours variés : réappropriation des espaces symboliques, perte des repères dans les villes mondes, invention de nouveaux modèles d'échanges, constitution de grands ensembles régionaux, espaces réels, espaces virtuels. On constate aujourd'hui qu'en dépit d'une grande inégalité au niveau des développements, le monde n'a jamais été aussi intégré, tant les liens de toute nature entre peuples et pays sont devenus étroits. Les échanges de toutes sortes, les « emprunts » de langue à langue, de culture à culture en littérature, dans les arts, les sciences, les techniques, la philosophie, la religion, les institutions politiques et sociales et plus généralement dans les usages quotidiens, ont pris une nouvelle ampleur dans l'unification des espaces et des peuples, des langues et visions du monde. Chaque société est ainsi travaillée par des conflits entre particulier et universel, que recoupent souvent des oppositions entre tradition et modernité.

## Lieux et formes du pouvoir

Le pouvoir est à la fois source de l'intégration politique, sociale et personnelle et révélateur des tensions et des conflits au sein du groupe. Le pouvoir s'exerce à travers un ensemble de relations complexes subies ou acceptées, souvent intériorisées. Le pouvoir implique aussi des contre-pouvoirs : comment limite-t-on le pouvoir, comment lui résiste-t-on ?

Cette notion peut être abordée à titre d'exemple sous les angles suivants :

- lieux institutionnels emblématiques du pouvoir (Cour, château, parlement, prison, tribunal, capitales, etc.) ;
- pouvoir des médias (la presse, « quatrième pouvoir », l'opinion publique, etc.) ;
- goût du pouvoir et résistance au pouvoir (les personnalités qui font l'histoire, les grandes figures, la désobéissance civile, la guerre et le pacifisme) ;
- pouvoir et conquêtes (luttres pour l'égalité et la liberté, conquêtes et reculs ; la question de la parité ; le droit de vote) ;
- arts et pouvoir (sa représentation, sa mise en scène ; la soumission : louanges, art officiel ; la dénonciation : satire, fable, caricature) ;
- langue et pouvoir.

## L'idée de progrès

Considéré comme outil principal d'orientation dans la complexité du monde, **le concept de progrès a accompagné les grands moments de l'histoire**. Il traverse et bouscule les héritages et les traditions, entraînant une grande variété de processus d'**évolution** ainsi que des **résistances face au changement**. Relayé par un développement des technologies de pointe, une accélération des avancées scientifiques et techniques, **le culte de la nouveauté et du progrès** fait l'objet, ces dernières décennies, d'une prise de conscience accrue des conséquences possibles qui en résultent. À partir de documents authentiques de toute nature, contemporains ou antérieurs, il convient de donner aux élèves des éléments de contextualisation qui leur permettent d'établir des relations pour mieux appréhender les enjeux relatifs à l'idée de progrès :

- les **effets du progrès** sur le fonctionnement des sociétés (nouvelles libertés, nouvelles contraintes et nouvelles Aliénations) ;
- l'impact sur les **codes de la communication** (évolution des langues et langages) ;
- l'**éthique du progrès** et la **responsabilité** ;
- la **vision diachronique des arts et des techniques** ;
- la **notion de modernité et d'avant-garde dans les arts** ;
- l'**illusion du progrès**, les **utopies**.

